

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL INDICIEL APAL

Code ISIN - Part P : FR000987950

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

## Objectifs et politique d'investissement

**Federal Indiciel APAL** est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

**Son objectif** est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, l'évolution des principales bourses de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine (APAL) traduite par un indicateur de référence composite. Pour ce faire, le FCP s'expose soit directement soit synthétiquement aux valeurs de ces deux zones géographiques. Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de l'indice.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- **Indicateur de référence composite** : MSCI Daily Total Return Net AC Asia Pacific Ex Japan USD à hauteur de 85 %, MSCI Daily TR Net Emerging Markets Latin America USD, à hauteur de 15 %. L'indicateur composite est calculé dividendes réinvestis.

**La stratégie d'investissement** consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75 % minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementés ou de gré à gré de l'Union Européenne, afin d'être éligible au PEA. Le fonds peut être également investi à hauteur de 25 % maximum en actions et titres non éligibles au PEA (notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions ou parts d'OPCVM et en titres composant l'Indicateur de Référence). L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux principales bourses de la zone APAL le fonds intervient sur des instruments dérivés en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indicateur de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne contre une performance liée soit à l'indicateur de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.

- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne.

Le fonds est exposé aux pays de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine ainsi qu'à leurs devises jusqu'à 110 % maximum de l'actif net

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont centralisées auprès de Caceis Bank (pour les parts au porteur) ou de Federal Finance Gestion (pour les parts au nominatif pur) tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

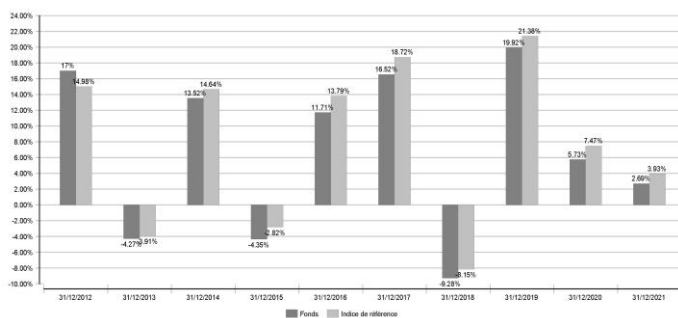
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et /ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.30 %*
*Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 8 à 9 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)

## Performances passées de Federal Indiciel Apal (Part P)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Une modification de l'objectif de gestion est intervenue le 25/03/2020. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

**Date de création de l'OPCVM : 27/08/2002.**

## Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank.

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Le FCP propose d'autres catégories de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 mars 2022.